



TOGETHER
for a sustainable future

OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50th anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



TOGETHER
for a sustainable future

DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

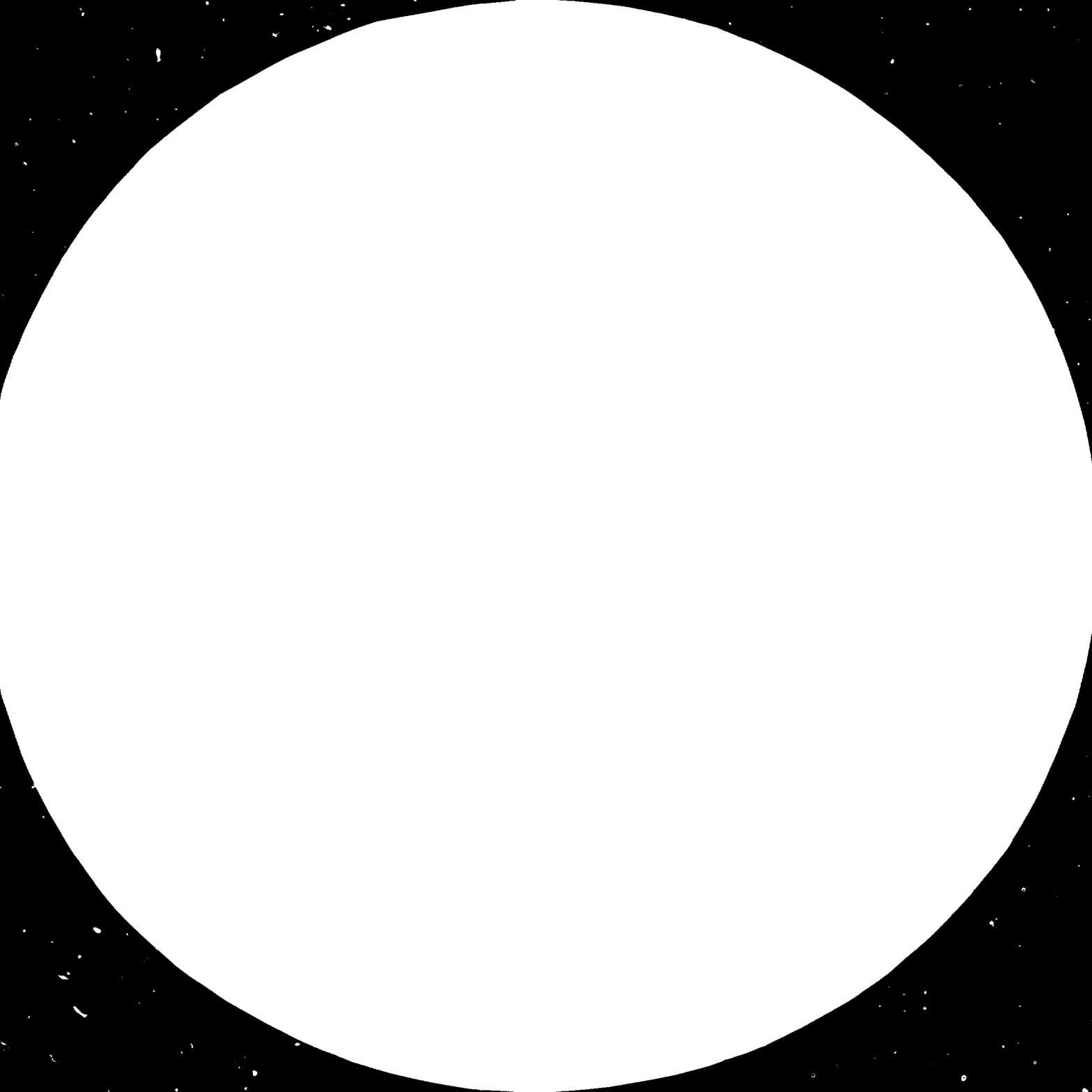
FAIR USE POLICY

Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

CONTACT

Please contact publications@unido.org for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at www.unido.org





2.8



3.2



3.6



4.0

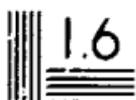
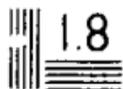
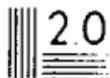


Figure 1. Resolution test patterns. The patterns are arranged in a grid. The numbers 1.0, 1.1, 1.25, 1.4, 1.6, 1.8, 2.0, 2.2, 2.5, 2.8, 3.2, 3.6, 4.0, 4.5, 5.0, 5.6, 6.3, 7.1, 8.0, 9.0, 10.0, 11.2, 12.5, 14.3, 16.0, 18.0, 20.0, 22.5, 25.0, 28.0, 31.5, 36.0, 40.0, 45.0, 50.0, 56.0, 63.0, 71.0, 80.0, 90.0, 100.0, 112.5, 125.0, 143.0, 160.0, 180.0, 200.0, 225.0, 250.0, 280.0, 315.0, 360.0, 400.0, 450.0, 500.0, 560.0, 630.0, 710.0, 800.0, 900.0, 1000.0 are arranged in a grid to the right of the patterns.

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL
Vienne

**LE FONDS
DES NATIONS UNIES
POUR
LE DEVELOPPEMENT
INDUSTRIEL**

*Objectifs
Réalizations
Perspectives*



NATIONS UNIES
New York, 1982

Avant-propos

L'Assemblée générale des Nations Unies a, en décembre 1976, créé le Fonds des Nations Unies pour le développement industriel dans le but "d'augmenter les ressources de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et de renforcer son aptitude à répondre avec rapidité et souplesse aux besoins des pays en développement". En prenant cette mesure, l'Assemblée générale reconnaissait l'extension du mandat et les responsabilités nouvelles de l'ONUDI après l'adoption de la Déclaration et du Plan d'action de Lima concernant le développement et la coopération industriels lors de la deuxième Conférence générale de l'ONUDI, le 26 mars 1975.

Le présent opuscule s'adresse à tous les bénéficiaires et donateurs potentiels du Fonds, qu'il s'agisse de gouvernements, d'organisations intergouvernementales ou non gouvernementales ou d'autres sources non gouvernementales. Les pages qui suivent exposent l'origine et les objectifs du Fonds et rendent sommairement compte de ce qu'il a pu accomplir à ce jour. Le but principal en est toutefois d'avancer quelques idées nouvelles quant à des activités que le Fonds pourrait financer si ses ressources venaient à être considérablement augmentées.

L'évolution récente de l'économie mondiale ayant rendu plus difficiles que jamais l'accélération et le maintien de la croissance industrielle des pays en développement, le nouveau Fonds a besoin d'un apport de ressources régulier et beaucoup plus important que par le passé — comme l'Assemblée générale l'a elle-même reconnu. Les perspectives évoquées ici ne correspondent nullement à des projets préexistants. Il s'agit de stimuler le débat dont le Secrétariat de l'ONUDI, en tant qu'auteur des propositions de programme destinées au Fonds, espère tirer profit. L'évolution que connaîtront dans les années à venir tant l'économie mondiale que les relations économiques entre pays en développement et pays développés aura

aussi son incidence sur les modalités de mise en pratique de ces idées. En répondant aux besoins des pays en développement, la direction du Fonds se doit de faire preuve non seulement de rapidité et de souplesse, mais aussi d'imagination.

Le Directeur exécutif de l'ONUDI,
Abd-El Rahman Khane

TABLE DES MATIERES

	<i>Pages</i>
INTRODUCTION	1
Historique	1
Objet et principes directeurs du FNUDI	1
Dispositions à prendre dans l'hypothèse de la transformation de l'ONUDI en institution spécialisée	2
 <i>Chapitres</i>	
I. LE ROLE DU CONSEIL DU DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET DU SECRETARIAT DE L'ONUDI	5
Participation des gouvernements et des organismes intergouvernementaux à la planification des projets du FNUDI	6
Le rôle des organismes non gouvernementaux	7
Evaluation et action complémentaire	8
Coordination avec d'autres sources d'aide publique au développement	8
II. DISPOSITIONS FINANCIERES	10
III. L'UTILISATION DES RESSOURCES DU FNUDI	13
Programmation sectorielle	13
Coopération entre pays en développement	19
Mise au point et transfert des techniques	20
L'infrastructure institutionnelle de l'industrie	21
Promotion de l'investissement industriel	22

<i>Chapitres</i>	<i>Pages</i>
IV. PERSPECTIVES	23
Energie industrielle et industries énergétiques	24
Coopération technique entre pays en développement	24
Perfectionnement des cadres et autres activités de formation	24
Services consultatifs de diagnostic	25
La Banque d'informations industrielles et technologiques de l'ONUDI	26
Promotion de l'investissement industriel et planification sectorielle	27
Etudes et recherches à plus long terme	28

Introduction

Historique

C'est en 1973, à l'initiative du Conseil du développement industriel, principal organe directeur de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), que l'Assemblée générale a, pour la première fois, envisagé la création d'un fonds pour le développement industriel sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies. Au cours des deux années qui ont suivi, le Programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international, adopté par l'Assemblée générale, ainsi que la Déclaration et le Plan d'action de Lima concernant le développement et la coopération industriels, adoptés par l'ONUDI à sa deuxième Conférence générale, ont demandé que soient intensifiés les efforts dans ce domaine et ont insisté sur la nécessité, à cette fin, de mettre à la disposition des institutions internationales des ressources plus importantes. Ces textes statutaires créant le Fonds des Nations Unies pour le développement industriel (FNUDI) ont été adoptés par l'Assemblée générale en 1976 dans deux résolutions : la résolution 31/202, qui énonce les dispositions concernant la gestion du FNUDI, et la résolution 31/203, qui expose les procédures régissant son fonctionnement.

La première des conférences annuelles d'annonces de contributions s'est tenue en octobre 1977. Grâce à une planification minutieuse des programmes, les premiers projets à financer par le FNUDI ont été approuvés rapidement et le Fonds a commencé ses opérations au début de 1978.

Objet et principes directeurs du FNUDI

L'objet du Fonds, tel qu'il est énoncé dans la résolution 31/202 de l'Assemblée générale, est d'augmenter les ressources de l'ONUDI et

de renforcer son aptitude à répondre avec rapidité et souplesse aux besoins des pays en développement. La résolution dispose de plus que le FNUDI "complète l'assistance fournie au moyen des ressources du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) en vue de favoriser une croissance accélérée et autonome des pays en développement dans le domaine de l'industrie".

Le Fonds est utilisé conformément aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et aux dispositions de la résolution de l'Assemblée générale qui, en novembre 1966, a créé l'ONUDI. Les principes directeurs pour la préparation des programmes financés par le FNUDI sont ceux qu'énoncent la Déclaration et le Plan d'action de Lima.

Aux termes du Plan d'action de Lima, le FNUDI devrait permettre à l'ONUDI : a) de contribuer à instaurer un nouvel ordre économique international; b) de favoriser la coopération internationale pour le développement; c) de mettre en œuvre les recommandations du Comité spécial sur la stratégie à long terme de l'ONUDI; d) d'exécuter des projets hors siège, en particulier des projets non classiques et susceptibles d'aider les pays les moins avancés; et e) de promouvoir la mise au point et le transfert des techniques.

La troisième Conférence générale de l'ONUDI (1980), qui a passé en revue les progrès réalisés en matière de développement industriel depuis la deuxième Conférence générale, a adopté la Déclaration et le Plan d'action de New Delhi concernant l'industrialisation des pays en développement et la coopération internationale en vue du développement industriel de ces pays, où il est demandé que le FNUDI serve principalement à financer des activités dans des domaines prioritaires tels que le renforcement du potentiel technologique des pays en développement, la promotion de la coopération entre pays en développement, l'adoption de mesures spéciales en faveur des pays en développement les moins avancés, sans littoral et insulaires, ainsi que l'organisation de programmes de formation.

Dispositions à prendre dans l'hypothèse de la transformation de l'ONUDI en institution spécialisée

On sait que l'Acte constitutif de l'ONUDI en tant qu'institution spécialisée du système des Nations Unies est actuellement ouvert à la ratification des Etats Membres. Cet instrument stipule que la nouvelle Organisation disposera, pour augmenter ses ressources de

base, d'un fonds de développement industriel, avec les mêmes catégories de donateurs et le même objet que le FNUDI. Aux termes de la résolution 34/96, adoptée à sa trente-quatrième session, l'Assemblée générale a autorisé le Secrétaire général à transférer à la nouvelle institution les avoirs du FNUDI, "à condition que l'institution accepte d'utiliser ces avoirs conformément aux engagements pris par l'Organisation des Nations Unies envers les donateurs desdits avoirs¹". L'administration des contributions volontaires ultérieures et la programmation de leur emploi demeureront inchangées, à moins que la Conférence générale de la nouvelle Organisation n'en décide autrement.

¹*Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-quatrième session, Supplément n° 46 (A/34/96), chap. V.*

I. Le rôle du Conseil du développement industriel et du secrétariat de l'ONUDI

Le FNUDI est administré par l'ONUDI, dont le secrétariat agit sous l'autorité du Conseil du développement industriel. Le Directeur exécutif de l'ONUDI soumet chaque année au Conseil un plan de fonctionnement pour les deux années suivantes, ainsi que des propositions de programme couvrant la première de ces deux années.

Le plan de fonctionnement comporte des prévisions relatives aux recettes du FNUDI et à l'affectation qui en est envisagée. Le programme fournit des précisions quant aux types d'activités que l'on se propose d'entreprendre, accompagnées d'estimations des dépenses ventilées selon les types d'activités. Le programme est cependant formulé de manière à assurer une certaine souplesse dans le choix final des projets à mettre en œuvre au cours d'une année donnée.

Le Conseil du développement industriel approuve le programme et assure la répartition des fonds entre les projets. Ces pouvoirs lui reviennent de droit, mais ce droit peut être délégué au Directeur exécutif, ce qui est actuellement le cas.

La formulation des projets relève du secrétariat de l'ONUDI, qui est tenu de préparer, pour chacun d'entre eux, un document de projet détaillé, comportant des prévisions budgétaires. Les projets hors siège sont formulés après discussion avec les gouvernements des pays en développement ou avec des organismes intergouvernementaux. Le secrétariat, agissant en coopération avec le Programme des Nations Unies pour le développement, veille tout particulièrement à assurer une coordination correcte entre organismes d'assistance multilatérale et bilatérale, afin d'éviter tout chevauchement de leurs activités.

L'une des tâches qui revient au secrétariat consiste à s'assurer que les projets, dans toute la mesure possible, reflètent les grandes questions dont ont été saisies les instances internationales et au nombre desquelles on trouve notamment la promotion du développement rural, le renforcement de l'autonomie des pays en développement, la Décennie du développement de l'Afrique, ainsi que les mesures spéciales en faveur des pays les moins avancés.

Le secrétariat élabore de façon suivie des idées et des propositions de projets susceptibles d'être financées par le FNUDI. L'approbation définitive des projets en vue de leur mise en œuvre ne peut cependant être donnée qu'après examen des fonds disponibles et prévision des recettes escomptées. Au sein du secrétariat, un Comité d'examen des projets évalue les propositions de projets en vue du financement par le FNUDI et soumet ses recommandations au Directeur exécutif, pour approbation. Une fois que la mise en œuvre des projets a été approuvée, les documents qui s'y rapportent sont signés par le Directeur exécutif ou par son représentant et, s'il s'agit de projets hors siège, par des représentants des gouvernements ou des organismes intergouvernementaux concernés.

Participation des gouvernements et des organismes intergouvernementaux à la planification des projets du FNUDI

On trouvera au chapitre II une description des relations entre les gouvernements qui versent des contributions spéciales au FNUDI et à l'ONUDI. En vue d'une utilisation efficace des contributions en monnaies non convertibles, les donateurs sont consultés quant à la manière dont leurs contributions doivent être dépensées dans le pays concerné.

Tout gouvernement sollicitant l'assistance du Fonds doit présenter au Directeur exécutif de l'ONUDI une demande écrite contenant des renseignements détaillés sur le type d'assistance requis, les objectifs qu'il espère atteindre et les services et moyens qu'il compte pouvoir fournir lui-même. La procédure est pour l'essentiel la même que celle qui régit les demandes d'assistance du PNUD.

Tous les pays en développement membres de l'Organisation des Nations Unies peuvent bénéficier d'un financement du FNUDI, qu'ils contribuent ou non au Fonds. A cet égard, le fonctionnement du FNUDI est identique à celui du PNUD. Les ressources dont dispose le FNUDI ne sont cependant pas assez importantes pour permettre

des allocations par pays équivalentes aux chiffres indicatifs de planification (CIP) du PNUD. On espère, avec le temps, mettre en œuvre des projets hors siège dans tous les pays qui sollicitent une assistance du FNUDI, mais en attendant chaque demande doit encore être examinée compte tenu de la répartition géographique des projets hors siège approuvés à ce jour et des ressources déjà engagées dans divers types d'activités.

Il arrive que les gouvernements ne soient pas en mesure de formuler des demandes officielles aussi précises et détaillées qu'il est indiqué ci-dessus. Dans ce cas, il convient de prendre contact avec le représentant résident du PNUD ou le conseiller industriel principal hors siège qui, le cas échéant, fera appel au personnel du Siège de l'ONUDI. Lorsqu'ils traitent les demandes d'assistance, ces fonctionnaires, tant sur place qu'au Siège, gardent à l'esprit la nécessité de coordonner les activités financées par le FNUDI avec celles financées par le PNUD.

Les organisations intergouvernementales sont, en principe, placées sur un pied d'égalité avec les gouvernements dans leurs relations avec le FNUDI, qu'elles fournissent l'assistance ou qu'elles en bénéficient. Leur participation à la planification des projets du FNUDI dépend manifestement de l'autorité et du pouvoir qui leur ont été conférés par les Etats membres. L'une des fonctions du FNUDI est de promouvoir la mise en œuvre des programmes de l'ONUDI se rapportant à la coopération entre pays en développement, ainsi qu'entre pays en développement et pays développés. Il y a donc virtuellement de nombreuses possibilités de mise en œuvre régionale, voire interrégionale, de projets qui suscitent une telle coopération.

Le rôle des organismes non gouvernementaux

En décidant que les organisations non gouvernementales pouvaient aussi contribuer au FNUDI, l'Assemblée générale a reconnu qu'elles pouvaient utilement collaborer avec l'ONUDI pour favoriser l'industrialisation des pays en développement. Au nombre de ces organisations, on trouve des bureaux de conseil et des centres d'étude de la productivité, des universités et des établissements de recherche, des associations professionnelles, des fédérations industrielles et des syndicats. Parmi les donateurs potentiels, on trouve aussi des entreprises industrielles, des coopératives et des établissements de développement rural.

Dans bien des cas, la seule contribution qu'une organisation non gouvernementales est à même d'apporter à l'ONUDI est une contribution non financière : avis fondés sur l'expérience et un savoir spécialisé, contacts personnels ou offres de services à court terme. Les contributions de ce type peuvent être d'une grande utilité pour toutes les activités de l'ONUDI et plus particulièrement pour celles novatrices et non conventionnelles, qui relèvent d'un financement du FNUDI. On peut aussi envisager des accords de partage des coûts entre le FNUDI et un organisme non gouvernemental en vue de la mise en œuvre d'un projet donné. En principe, les ressources du FNUDI peuvent servir aussi à commander des études ou des travaux de recherche à des organisations non gouvernementales.

E. évaluation et action complémentaire

L'ONUDI évalue systématiquement les projets industriels et l'ensemble du programme, afin de permettre au Conseil du développement industriel d'exercer un contrôle efficace sur l'utilisation des ressources du Fonds.

L'action complémentaire est jugée particulièrement importante : tous les documents de projets doivent comporter une liste de mesures complémentaires qui seront prises après l'achèvement du projet; un projet peut, dans certains cas, avoir comme objectif d'établir les bases d'une telle action complémentaire.

Coordination avec d'autres sources d'aide publique au développement

Comme il a été dit plus haut, le Fonds est destiné à compléter l'assistance fournie aux pays en développement par l'Organisation des Nations Unies et par le PNUD. La nécessité d'une coordination appropriée avec le PNUD est claire — et elle est déjà énoncée dans la résolution 31/202 de l'Assemblée générale. Cependant, il faut parfois aussi tenir compte des formes bilatérales d'aide publique au développement. Les ressources du Fonds peuvent servir à des projets qui encouragent une assistance du PNUD ou une assistance bilatérale ou lui ouvrent la voie. En résumé, les diverses sources de financement, Fonds compris, doivent se renforcer l'une l'autre afin de favoriser l'industrialisation des pays en développement et l'ONUDI, dans sa programmation, s'efforce continûment d'œuvrer en ce sens.

De même qu'il y a des raisons pour lesquelles certains pays fournissent une assistance bilatérale tout en contribuant au PNUD, il y a des arguments qui militent en faveur d'une contribution simultanée au PNUD et au FNUDI. Le Fonds peut financer certaines activités alors que le PNUD ne le peut pas — ou en tout cas ne le fait que rarement. De plus, le Fonds permet plus que le PNUD la mise en œuvre de projets novateurs car, lors de l'élaboration des programmes par pays du PNUD, bien des gouvernements hésitent à faire figurer dans leurs CIP de tels projets dont le résultat est incertain. Les idées dont l'utilité a été prouvée grâce à un financement du Fonds trouvent ultérieurement leur place dans des projets financés sur les CIP. La programmation des ressources du Fonds a illustré de manière convaincante le bien-fondé de ces arguments.

En outre, plusieurs projets du Fonds ont, par leur succès même, permis de mobiliser, pour des projets complémentaires, d'autres sources de financement. Le développement des ateliers mécaniques au Népal et l'utilisation de matières plastiques dans l'agriculture en Haute-Volta en sont deux exemples probants. Certains projets financés par le Fonds ont débouché directement sur des investissements consacrés à des installations de production industrielle.

II. Dispositions financières

Il ne s'agit pas ici de traiter en détail des dispositions financières concernant le FNUDI, qui sont énoncées dans la résolution 31/203 de l'Assemblée générale et complétées par le règlement financier de l'Organisation des Nations Unies et, le cas échéant, par les exceptions et additions à ce règlement qui ont directement trait au FNUDI. Il est cependant souhaitable de fournir quelques informations à ce sujet, car des dispositions ont d'importantes incidences sur la programmation et la gestion du FNUDI.

Les principales caractéristiques du Fonds sont les suivantes :

- a) Les contributions sont volontaires et peuvent être acceptées de gouvernements, d'organisations intergouvernementales et d'autres sources non gouvernementales;
- b) Les donateurs peuvent choisir la monnaie dans laquelle ils versent leur contribution;
- c) Les donateurs peuvent verser des contributions en précisant d'avance l'affectation, à condition que celle-ci soit compatible avec les objectifs du Fonds;
- d) Le FNUDI participe au financement des frais d'appui (frais administratifs compris) correspondant à son programme selon des modalités analogues à celles du PNUD, où un remboursement partiel des frais d'appui est prévu pour les organisations chargées de l'exécution. A l'heure actuelle, 13 % de la valeur des dépenses correspondant aux budgets des projets sont facturés au Fonds.

Quatre facteurs financiers ont des incidences considérables sur le type de programme que peut proposer le secrétariat de l'ONUDI. Ce sont :

- Le montant total des contributions annuelles versées au FNUDI;

- La mesure dans laquelle les gouvernements annoncent des contributions pour plusieurs années au lieu de s'engager pour une seule année;
- Le rapport entre les contributions spéciales et les contributions générales versées au FNUDI;
- Le rapport entre le montant des contributions en monnaies non convertibles et celles en monnaies convertibles.

Le budget minimum de certains types de projets est tel que le secrétariat ne pourrait raisonnablement les soumettre pour approbation à moins que les revenus annuels du Fonds ne soient infiniment supérieurs à ce qu'ils sont aujourd'hui, car ces projets absorberaient une part injustifiable des ressources totales. En outre, le secrétariat serait plus disposé à proposer des projets d'une durée supérieure à un an s'il avait la garantie de continuité plus grande des revenus du Fonds que pourraient lui donner des annonces de contributions pour plusieurs années.

Quant aux contributions spéciales, leur utilisation peut être limitée à un secteur industriel, une institution ou un pays, voire être assortie de conditions restrictives plus étroites. Cependant, l'établissement d'un programme d'activités cohérent est facilité si les donateurs définissent dans les termes les plus généraux l'affectation spéciale qu'ils ont en vue, laissant au secrétariat le soin de préciser les projets.

Lorsque les contributions sont versées en monnaies non convertibles, il appartient au secrétariat de formuler des projets du Fonds faisant intervenir des biens ou des services qui peuvent être acquis contre ces devises. Le coût des services d'appui du programme et des services administratifs doit cependant être couvert, à quelques exceptions près, d'importance secondaire, en monnaies convertibles.

Les contraintes qu'impose à la programmation des ressources du FNUDI la forme dans laquelle sont versées les contributions peuvent être illustrées de façon simple par l'expérience acquise entre 1978 et 1980. Le tableau ci-après fait apparaître la répartition des ressources engagées, selon le type de contributions, et indique la part du total consacrée à des programmes de formation et au renforcement des établissements de formation industrielle dans les pays en développement.

<i>Forme des contributions</i>	<i>Total (en milliers de dollars E.-U.)</i>	<i>Formation (en milliers de dollars E.-U.)</i>	<i>Part de la formation dans le total (en pourcentage)</i>
Contributions spéciales en monnaies convertibles	19 200	5 169	26,9
Contributions en monnaies non convertibles	9 900	7 043	71,1
Contributions générales en monnaies convertibles	<u>11 100</u>	<u>827</u>	7,5
Total	40 200	13 039	32,4

Au cours de cette période de trois ans, les 125 projets de formation approuvés ont absorbé 32,4 % des ressources engagées. Ces projets ont cependant absorbé 71,1 % des ressources en monnaies non convertibles, principalement en raison des difficultés qu'il y a à financer les salaires du personnel de projets ou l'achat d'équipement avec des monnaies non convertibles. Si 26,9 % des contributions spéciales en monnaies convertibles ont été consacrés à des activités de formation, c'est parce que les donateurs eux-mêmes en avaient exprimé le désir. Les projets de formation sont en effet parmi les plus fructueux projets du FNUDI.

Manifestement, la programmation des ressources du FNUDI sera soumise à de très graves contraintes tant que les contributions générales en monnaies convertibles ne représenteront pas une part sensiblement plus importante du total.

III. L'utilisation des ressources du FNUDI

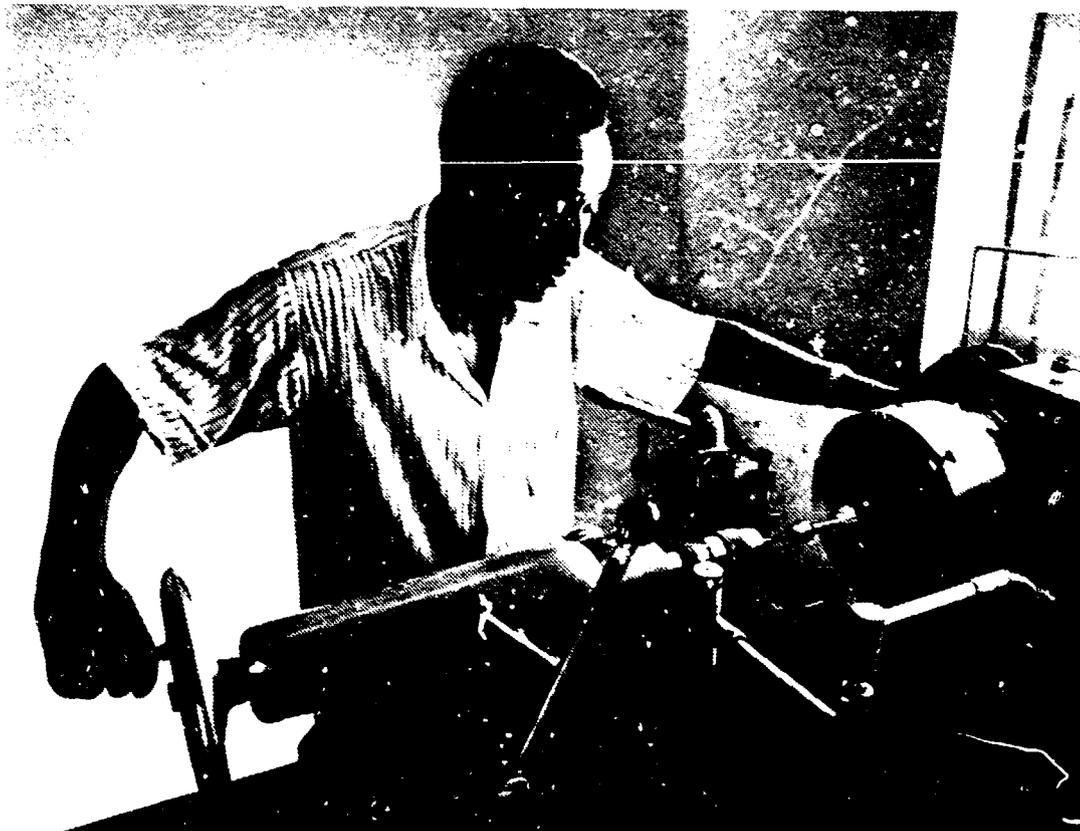
Bien que le Fonds soit encore jeune, l'on peut déjà signaler certains projets novateurs qu'il a contribué à financer. Les exemples retenus ici illustrent divers éléments du programme du FNUDI. Les premiers décrivent des projets se rapportant à des secteurs industriels déterminés, après quoi sont abordés des thèmes plus généraux.

Programmation sectorielle

Production agro-industrielle et utilisation industrielle des ressources naturelles

La graine de ricin, qui ne pousse bien que sous les tropiques, est riche en protéines, mais sa toxicité en a jusqu'à présent interdit la consommation par l'homme. Des ressources du FNUDI ont été affectées à la mise au point de techniques de détoxification de la graine de ricin et de suppression de l'allergène contenu dans la farine de ricin.

Le FNUDI a financé d'importants travaux de recherche et de développement menés sous les auspices de l'ONUDI durant six ans et qui ont abouti à la production de farine d'algues *Spirulina*, riche en protéines et en pigments naturels et qui peut servir à l'alimentation tant humaine qu'animale. Une usine pilote créée au Mexique s'est peu à peu transformée en installation semi-commerciale de traitement des algues. Les techniques de traitement ont si bien progressé que le volume de la production peut aujourd'hui être porté à une échelle commerciale. Plusieurs pays en développement ont manifesté leur intérêt pour la création d'une telle industrie, qui offre des possibilités d'exportation prometteuses.



La fabrication de pièces de rechange à l'Institut de recherche industrielle de Khartoum, au Soudan, assure la continuité du fonctionnement de l'industrie mécanique légère. L'Institut, qui bénéficie de l'appui de l'ONUDI, offre des consultations et de l'assistance aux secteurs public et privé.

Ce sont de nouvelles techniques mises au point grâce à l'aide de l'ONUDI et faisant appel à des modules en bois qui ont été utilisées pour construire ce pont dans la République démocratique populaire lao. La préfabrication des modules se fait à partir de bois d'œuvre local et d'éléments en acier léger.





Tableau de contrôle du microscope électronique au Centre de recherche et de mise au point du ciment à Ankara, en Turquie. C'est l'ONUDI qui a fourni cette installation, ainsi que d'autres équipements. L'Organisation envoie aussi des étudiants de divers pays pour suivre des stages de formation au Centre.

Sarclage des terres humides au moyen d'un minicultivateur actionné par un moteur à essence de 1 ch, grâce à l'équipement mis au point par l'Institut international de recherches rizicoles de Los Baños, à Laguna (Philippines), qui est partiellement subventionné par l'ONUDI.



D'autres projets ont permis l'introduction de techniques nouvelles ou modifiées. Des usines pilotes ont été ouvertes qui permettent la séparation des fibres courtes et longues dans la pâte de bambou et la production d'aliments pour animaux à partir de résidus agricoles.

Certains projets de production de matériaux de construction combinent l'utilisation des ressources naturelles avec la satisfaction des besoins fondamentaux.

Le FNUDI a permis à l'ONUDI de venir en aide à l'Association des pays producteurs de caoutchouc naturel dans le cadre d'un projet de recherche visant à mettre au point du caoutchouc naturel semi-plastique, en poudre et liquéfié, ainsi que des matériaux composites à base de caoutchouc naturel susceptibles d'applications industrielles.

Métallurgie

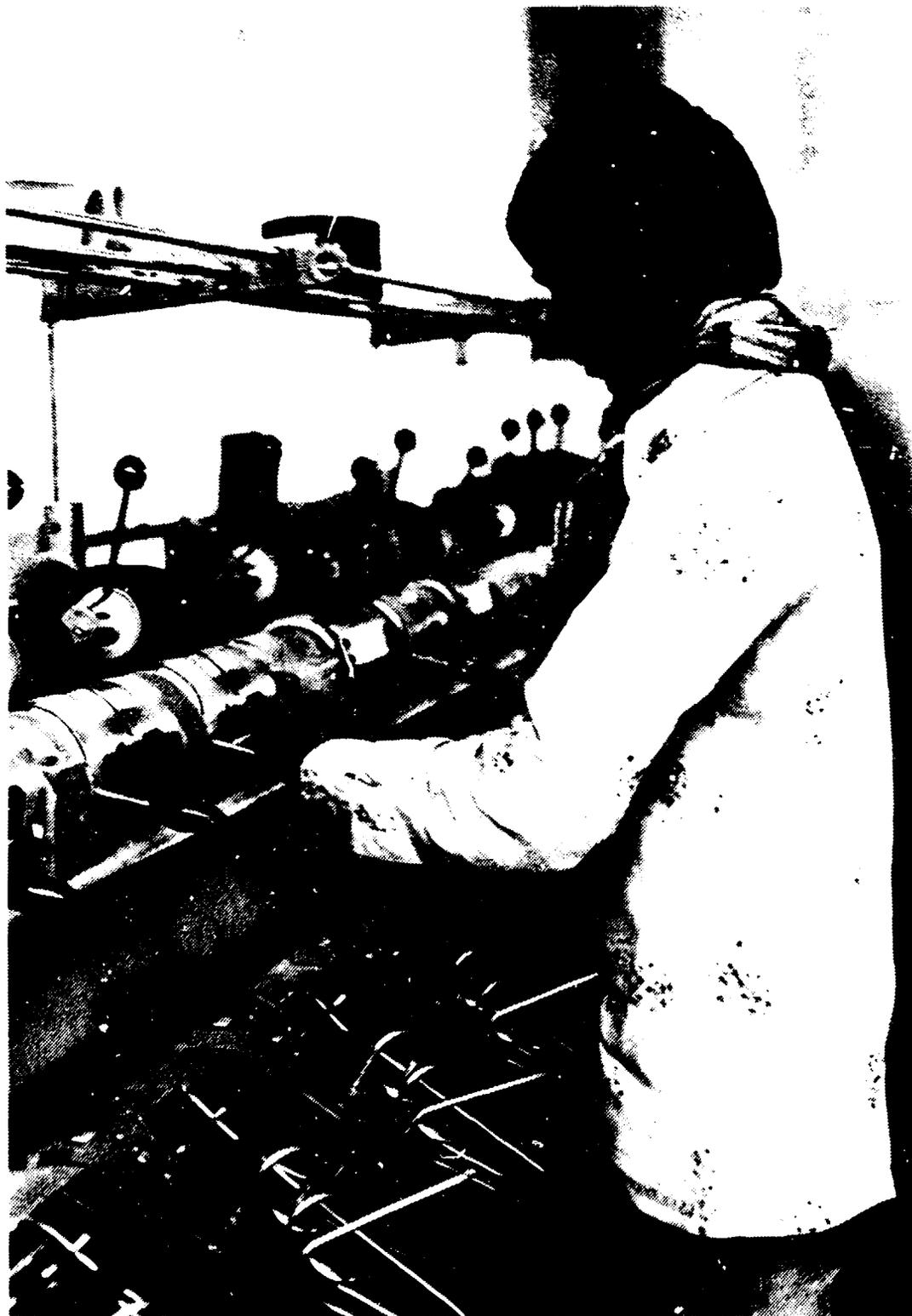
Des ressources ont été allouées à des recherches sur des techniques de production de concentrés de fer par enrichissement des cyanites de néphéline.

L'ONUDI a fourni son assistance à l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est pour l'élaboration de normes et de spécifications communes pour l'acier par l'adaptation des recommandations pertinentes de l'Organisation internationale de normalisation.

La Revolution Workshop Foundry, principale fonderie du Yémen démocratique, est actuellement en cours de modernisation avec l'aide du Fonds. Le projet a pour but d'améliorer la qualification des opérateurs, afin que la fonderie puisse à la fois étendre sa gamme de composants relevant des techniques de pointe et en améliorer la qualité. Les éléments essentiels du projet sont le matériel de démonstration, l'assistance d'experts et la formation de personnel local. Il est intéressant de noter que les ressources financières engagées comprennent, à côté des monnaies convertibles, trois monnaies non convertibles.

Sources d'énergie renouvelables

L'ONUDI utilise les ressources du FNUDI pour ses activités dans le domaine des techniques d'exploitation des sources d'énergie renouvelables; il s'agit de techniques à la fois éprouvées et extrêmement prometteuses. La biomasse en fait partie. C'est ainsi



Les machines à enrouler font partie de l'équipement fourni par l'ONUDI pour la production d'échantillons de tricots dans une usine de Ludhiana, en Inde. Depuis 1974, l'ONUDI a fourni pour plus de un million de dollars des Etats-Unis de machines à enrouler, à teindre et à apprêter destinées à cette usine.

que des consultations techniques entre pays en développement consacrées aux techniques de production du biogaz ont été organisées en coopération avec le Gouvernement chinois.

Le FNUDI avait, à ses débuts, entrepris un autre projet lié aux applications de la biomasse, à savoir la production d'alcool (éthanol) par fermentation de végétaux. Il s'agit là d'un processus connu de longue date, mais dont l'exploitation industrielle a été limitée par l'attrance plus grande manifestée par les pays industrialisés pour d'autres voies chimiques. L'alcool de fermentation peut servir de combustible, ainsi que de matière première pour l'industrie chimique. Un séminaire organisé en 1979, en coopération avec le Gouvernement autrichien et des représentants de l'industrie de ce pays, a réuni 37 participants provenant de 25 pays en développement et 89 participants représentant 37 entreprises et 17 universités et instituts de recherche des pays développés. Quarante-six communications y ont été présentées et discutées. L'ONUDI a par la suite reçu un certain nombre de demandes d'information et d'assistance dans ce domaine, qui ont déjà débouché sur des projets en Ethiopie, au Kenya et au Panama.

On voit apparaître des techniques permettant l'exploitation d'autres sources d'énergie renouvelables dans les pays en développement — comme l'énergie solaire ou l'énergie hydro-électrique pour petites centrales. Un projet a ainsi permis la distillation d'huiles naturelles grâce à l'énergie solaire. Pour la production d'énergie hydro-électrique, on s'est intéressé à des installations d'une capacité maximale de 5 000 kW. Les générateurs de la gamme 100 kW-1 000 kW, parfois appelés petites centrales, et même les générateurs de moins de 100 kW, appelés minicentrales, peuvent apporter une contribution notable au développement des petites et moyennes industries des zones rurales et des régions isolées. De nouvelles techniques permettent aujourd'hui la construction d'installations de ce type dans les pays en développement. En 1979, il a été possible, grâce aux ressources fournies par le FNUDI, de tenir au Népal un séminaire-atelier sur le transfert des techniques dans ce domaine et de ménager un échange de données d'expérience entre la Chine, les Philippines et des pays d'Amérique centrale. Les questions économiques et techniques, de même que les dispositions institutionnelles susceptibles d'encourager la construction de ces petites unités, ont fait l'objet d'un examen détaillé. Financé par le FNUDI, un manuel sur les minicentrales à l'intention des responsables de la prise de décisions est en cours de préparation.

Consultations sectorielles au sein de l'ONUDI

Le Système de consultations mis en place au sein de l'ONUDI conformément au Plan d'action de Lima a pour objet de faciliter une répartition géographique modifiée de la production industrielle de manière à permettre la réalisation de l'objectif énoncé dans la Déclaration de Lima — à savoir, que les pays en développement assurent d'ici à l'an 2000 au moins 25 % de la production industrielle mondiale.

Les réunions de consultation, auxquelles participent des responsables des pouvoirs publics, des représentants de l'industrie, des syndicats et des groupes de consommateurs des pays intéressés, servent d'instances où sont négociés des accords dans certains secteurs clefs de l'industrie entre pays développés et pays en développement, de même qu'entre pays en développement. Des ressources du FNUDI ont contribué à la préparation de certaines de ces consultations.

La documentation technique et économique rassemblée pour chacune des consultations, les discussions auxquelles celles-ci donnent lieu et les mesures concrètes de coopération auxquelles elles aboutissent constituent, au total, un volume considérable d'assistance technique. Ainsi, à la suite de la première Consultation sur les engrais et les produits pétrochimiques, des ressources du FNUDI ont été utilisées pour financer la préparation de plusieurs contrats types destinés à faciliter les négociations entre vendeurs et acheteurs de projets allant de la fourniture d'installations clefs en main à la simple fourniture de services techniques. Un projet du FNUDI, qui vise à étudier la faisabilité de la création d'industries pétrochimiques d'aval dans les pays en développement dépourvus de ressources pétrolières, est né de la préparation de la Consultation sur ce secteur.

Coopération entre pays en développement

En matière d'industrialisation, la coopération entre pays en développement dépend avant tout de la volonté politique des gouvernements, mais l'ONUDI peut apporter son aide en concevant des mesures pratiques. A l'initiative de l'Organisation, des "réunions de solidarité" sont organisées depuis 1979 pour étudier les moyens par lesquels les pays en développement invités à telle ou telle réunion pourraient collaborer au développement industriel du pays

hôte. L'ONUDI doit être particulièrement à même de promouvoir la coopération technique entre pays en développement (CTPD), car, de plus en plus souvent, certains pays en développement tirent profit des avis et de l'assistance d'autres pays, qui viennent de connaître une phase d'industrialisation comparable à la leur.

A la suite de l'adoption du Plan d'action de Buenos Aires par la Conférence des Nations Unies sur la coopération technique entre pays en développement, tenue en septembre 1978, l'ONUDI a accordé la priorité à des activités de promotion telles que les réunions, les consultations ayant pour but l'échange d'informations et divers types de voyages d'étude, afin de déterminer comment la CTPD peut contribuer à résoudre les problèmes du développement. Plusieurs des projets sectoriels du FNUDI décrits ci-dessus ont comporté une part de CTPD. On peut mentionner en passant quelques autres exemples, tels que celui de la coopération entre le Brésil et l'Angola dans le domaine de l'industrie alimentaire, entre l'Uruguay et le Kenya pour le contrôle de la qualité du cuir, et entre l'Inde et Cuba pour la création d'une usine pharmaceutique pilote.

Mise au point et transfert des techniques

Les activités de promotion et les études et recherches relatives à la mise au point et au transfert des techniques, distinctes des activités de formation, ont fait l'objet de plus de 50 projets du FNUDI, pour un budget se chiffrant à plus de 5 millions de dollars des Etats-Unis. Certains de ces projets ont permis de faire l'inventaire des techniques nationales et importées actuellement utilisées dans les pays en développement ainsi que d'apporter une aide à la mise au point de techniques nouvelles mieux adaptées aux conditions de ces pays. D'autres projets avaient pour objet la préparation de politiques nationales en matière de technologie et le choix de techniques appropriées.

Des crédits du Fonds ont également été utilisés pour mettre en place le Système d'échange de renseignements techniques (TIES), qui met en rapport les services d'enregistrement de transfert des techniques des pays en développement, ainsi que pour permettre aux responsables de ces services d'échanger des données d'expérience en matière d'acquisition de techniques industrielles.

Un "système de fourniture de services techniques" mis en place dans le cadre d'un projet du FNUDI vient en aide aux petites et

moyennes industries des zones rurales dans les pays en développement. Aux termes de ce projet, des experts de la gestion de la production, de la commercialisation, de la recherche appliquée et de la mise au point des produits déterminent les services nécessaires aux entreprises et, lorsque ceux-ci sont insuffisants, donnent eux-mêmes des conseils. L'un des objectifs principaux de ce projet est la création d'un système qui mette en rapport les entrepreneurs ruraux et les institutions susceptibles de fournir les services techniques nécessaires.

Les programmes de formation collective constituent un élément important du transfert des techniques. On utilise de plus en plus des centres de recherche et de développement des pays en développement pour le transfert du savoir-faire. Ainsi, l'ONUDI a contribué à financer des programmes de formation au Centre de conception et de mise au point des techniques mécaniques et industrielles, au Caire, destinés à des Egyptiens et des ressortissants de pays avoisinants. Des programmes analogues ont été financés au Centre de recherche et de développement du ciment, à Ankara.

Au sens large, la mise au point et le transfert des techniques sont évidemment au centre de la quasi-totalité des projets que le FNUDI finance dans les divers secteurs industriels.

L'infrastructure institutionnelle de l'industrie

Les pays en développement ont besoin de doter leur industrie d'une infrastructure institutionnelle plus que la plupart des pays développés, dans la mesure où il leur faut compenser en partie l'absence de traditions industrielles. Toutefois, pour être réellement efficaces, les projets réalisés dans ce domaine doivent fournir une assistance considérable et durable. Ainsi, un soutien utile a été apporté à des laboratoires de contrôle de la qualité au Kenya (cuir), en République-Unie de Tanzanie et au Yémen (industrie alimentaire), à un système d'information industrielle dans les Etats arabes, ainsi qu'à un système de commercialisation et de distribution au Mexique. Des ateliers généraux ou des ateliers mobiles spécialisés ont été organisés dans certains pays en développement afin de développer les installations de réparation et d'entretien mécaniques. La pénurie de ressources a cependant jusqu'à présent empêché le FNUDI d'entreprendre des projets importants et à long terme permettant la mise en place d'institutions dans ce domaine.

Promotion de l'investissement industriel

L'ONUDI sert d'intermédiaire pour promouvoir les investissements dans la construction d'installations industrielles dans les pays en développement. Elle aide les gouvernements qui entreprennent des études de préinvestissement et s'efforce, par diverses activités, de mettre en rapport les auteurs de projets et les investisseurs potentiels. Elle a encouragé les contacts entre banques de développement des pays développés et des pays en développement ainsi que l'échange d'informations et de données d'expérience entre ces banques dans divers pays en développement. Afin de mener à bien ces activités, l'ONUDI, en collaboration avec les gouvernements hôtes, a mis en place, dans six pays, des bureaux de promotion des investissements.

On sait depuis longtemps que les efforts consacrés aux études de préinvestissement ne débouchent pas souvent sur la construction effective d'installations de production industrielle, notamment dans les pays les moins avancés. Par l'intermédiaire du Fonds, l'ONUDI a aidé plusieurs pays à faire le bilan des études consacrées aux industries existantes et à prendre ensuite des mesures susceptibles de favoriser l'investissement.

Le FNUDI a joué un rôle de premier plan dans la promotion des investissements industriels, à laquelle il a consacré 17 projets, avec un budget total de 7 millions de dollars des Etats-Unis. Ainsi, le forum des investisseurs tenu à Dakar, au Sénégal, en septembre 1978, sous les auspices conjoints du gouvernement hôte, de la Communauté économique européenne, de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest et de l'ONUDI, a réuni plus de 400 participants, dont 300 représentaient des institutions financières et des entreprises de 16 pays industrialisés. Grâce à ce forum, une centaine de projets d'investissement, que souhaitaient promouvoir les représentants de 14 pays et organisations sous-régionales d'Afrique de l'Ouest, ont pu être discutés avec de nombreux investisseurs potentiels. Un certain temps s'écoule nécessairement avant que de telles réunions de promotion ne portent leurs fruits, mais, en l'occurrence, des accords fermes ont pu être conclus un an plus tard pour des projets d'une valeur totale de plus de 65 millions de dollars des Etats-Unis.

IV. Perspectives

Les contributeurs du FNUDI, les gouvernements qui ont bénéficié de son assistance, les organes de décision de l'Organisation des Nations Unies et le secrétariat de l'ONUDI peuvent tous, semble-t-il, se pencher avec une certaine satisfaction sur ce qui a été réalisé au cours de la période relativement courte qui s'est écoulée depuis la création du Fonds. Il est peut-être inévitable que chacune des parties ait quelque raison d'être déçue de ce qu'il n'ait pas été possible d'en faire davantage.

Dans les pages qui précèdent, on a clairement exposé les difficultés liées à la programmation lorsqu'une part trop importante des ressources du FNUDI est constituée par des contributions spéciales ou des contributions en monnaies non convertibles. L'élément décisif demeure, toutefois, le montant total des contributions annuelles versées au FNUDI. En 1977, l'Assemblée générale a fait sienne la recommandation du Conseil du développement industriel fixant à 50 millions de dollars par an le niveau souhaitable des ressources du Fonds et, lors de sessions ultérieures, elle a réaffirmé que ce montant était indispensable à un fonctionnement efficace du Fonds. A ce jour, toutefois, les contributions n'ont atteint qu'environ un tiers de ce montant (6,7 millions de dollars des Etats-Unis en 1978, 10 millions en 1979 et 14,6 millions en 1980).

A présent, il serait peut-être utile de suggérer quelques activités nouvelles au financement desquelles le Fonds pourrait s'employer si ses ressources étaient fortement augmentées, dans l'espoir de stimuler un débat entre donateurs et bénéficiaires d'assistance, qui puisse se traduire par des projets concrets. Ces idées, dont on trouvera la description ci-après, n'ont pour l'heure pas été présentées en bonne et due forme au comité de programmation du secrétariat de l'ONUDI. Les propositions elles-mêmes évolueront selon la tournure que prendront les événements économiques.

Energie industrielle et industries énergétiques

Un approvisionnement sûr en énergie est un élément indispensable du développement industriel. L'ONUDI a trois objectifs majeurs dans ce domaine. Le premier consiste à favoriser une utilisation rationnelle et économique de l'énergie dans le secteur industriel. Le deuxième est d'aider à améliorer l'approvisionnement du secteur industriel en énergie en encourageant la production de combustibles nouveaux à partir de sources renouvelables. En troisième lieu, l'ONUDI s'efforce de promouvoir la fabrication d'équipements appropriés à la production, la distribution et l'utilisation d'énergie provenant de sources non classiques, notamment dans les pays en développement. La fabrication de produits dérivés des mêmes matières premières que les combustibles — qu'il s'agisse de matières plastiques, d'engrais ou d'insecticides — ou dont la fabrication fait intervenir des procédés analogues ou identiques, doit être prise en compte dans la planification d'activités liées à l'approvisionnement en combustible. Il est clair que les ressources du FNUDI trouveraient maintes applications dans la réalisation de ces objectifs.

Coopération technique entre pays en développement

Les pays en développement sont de plus en plus conscients des avantages qu'ils peuvent tirer d'une coopération réciproque en vue de promouvoir leur industrialisation, tout comme ils savent qu'un pays peut fournir une assistance dans certains secteurs industriels et être bénéficiaire d'assistance dans d'autres. Afin de consolider les progrès réalisés à ce jour, il convient le plus souvent de renforcer les institutions ou d'en créer de nouvelles. Cela vaut plus particulièrement pour la coopération interrégionale. Les ressources du FNUDI, si elles venaient à être augmentées, pourraient servir à des activités de promotion et à des projets hors siège dans le domaine institutionnel, et cet investissement nécessaire pourrait, au bout de quelques années, conduire à la préparation de projets de CTPD plus nombreux et variés, dont l'efficacité serait en outre accrue.

Perfectionnement des cadres et autres activités de formation

Dans les pays en développement, la sous-utilisation des capacités manufacturières ne tient pas à une cause unique : une mauvaise gestion y est souvent aussi fautive que la faible productivité du

travail, le mauvais état des installations ou les erreurs de commercialisation. En pareil cas, c'est une formation en cours d'emploi qui permettrait sans doute de redresser la situation en ce qui concerne les cadres supérieurs. Le Fonds, s'il disposait de ressources plus importantes, pourrait engager des entreprises de conseil en gestion pour diagnostiquer sur le terrain les causes d'échec et pour aider les cadres supérieurs à adopter des mesures correctives.

Pour les petites industries rurales, le problème est autre. En premier lieu, il convient de déterminer ceux qui pourront devenir des entrepreneurs industriels dans un environnement fondamentalement agricole, moyennant un test d'aptitudes approprié, pour pouvoir ensuite les faire bénéficier d'une certaine formation de base.

Il est nécessaire aussi de former le personnel des instituts de recherche ou d'autres organismes ou départements publics. La pénurie de ressortissants des pays en développement possédant les compétences nécessaires pour préparer et évaluer les projets d'investissement industriels, ainsi que pour organiser leur financement, constitue un grave handicap, particulièrement dans les pays les moins avancés. Un programme complet et continu de cours destiné aux hauts fonctionnaires et autres responsables pourrait être organisé au Siège de l'ONUDI. Ce programme pourrait être complété, dans les pays en développement, par des cours destinés aux fonctionnaires subalternes. S'ils avaient plus de compétence, ces fonctionnaires pourraient en effet préparer plus efficacement les projets industriels et les gouvernements seraient ainsi mieux à même de décider des études à entreprendre sur place et de celles à confier à des consultants étrangers.

Services consultatifs de diagnostic

Les difficultés d'exploitation qui apparaissent dans les premières années qui suivent l'ouverture d'une entreprise manufacturière — et parfois bien plus tard — ont souvent une origine technique plutôt qu'administrative et appellent un diagnostic et un traitement immédiats. L'entreprise ne peut se permettre d'attendre que les travailleurs locaux aient reçu la formation nécessaire pour résoudre ces difficultés. L'organisation d'une assistance internationale à cet effet a toujours posé des difficultés dans la mesure où elle ne se prête pas à une planification préalable détaillée.

Les ressources du FNUDI pourraient être utilisées pour financer un plan pilote d'aide aux entreprises, au niveau des branches ou des sous-branches pour lesquelles la demande de services de diagnostic est sensiblement homogène et apparemment importante — comme les petites aciéries qui utilisent de la ferraille ou relaminent des produits importés. On pourrait envisager des contrats de sous-traitance avec une ou deux entreprises de consultants de manière que, pendant une période de douze mois, quatre à huit experts soient en permanence à la disposition d'un pays en développement après l'autre. Afin de vérifier l'état de la demande, l'ONUDI assurerait la publicité du projet avant d'engager les consultants. Les gouvernements accepteraient d'avance de prendre toutes les dispositions nécessaires pour recevoir les experts qui leur seraient envoyés par les entreprises de consultants, à condition d'être prévenus, par exemple, quatre semaines à l'avance.

La Banque d'informations industrielles et technologiques de l'ONUDI

La Banque d'informations industrielles et technologiques (INTIB) est une entreprise de l'ONUDI qui a des droits certains sur les ressources supplémentaires du Fonds, parce qu'elle a entrepris maints travaux novateurs sous les auspices de l'Assemblée générale. Son expansion est toutefois entravée par des contraintes d'ordre financier. L'INTIB vient compléter les activités de l'ONUDI en servant de centre d'échange d'informations industrielles pour les pays en développement, dont le stock a été pour l'essentiel constitué grâce à des contributions volontaires fournies tant avant qu'après la création du FNUDI. L'INTIB est à la fois une source d'information stockée par l'ONUDI et un moyen d'obtenir des informations et des connaissances techniques par le truchement d'un réseau international. La Banque aide ses clients à opérer des choix techniques dans divers secteurs industriels en leur fournissant des informations annotées sur les options existantes. Elle détient aussi des données sur les conditions dans lesquelles les pays en développement peuvent accéder à certaines techniques. Toutefois, l'INTIB n'a pas encore été en mesure de fournir ces services pour la totalité des secteurs industriels présentant un intérêt de premier plan pour les pays en développement.

Promotion de l'investissement industriel et planification sectorielle

Une utilisation plus poussée des ressources du Fonds permettrait à l'ONUDI de collaborer avec des banques, fonds et autres institutions régionales de développement, ainsi qu'avec les gouvernements des pays en développement, en vue de mettre au point des projets bancables. L'ONUDI et ces institutions pourraient conjointement déterminer les projets industriels susceptibles d'être financés et évaluer les projets soumis à ces institutions.

Il devrait être possible d'accroître le nombre des demandes générales de financement reçues par ces institutions ou transmises par celles-ci à l'ONUDI qui pourraient faire l'objet d'évaluations conjointes. Une assistance technique est souvent nécessaire pour rendre les projets viables. Le FNUDI pourrait fournir cette assistance en totalité ou en partie; dans ce dernier cas, elle pourrait être utilisée pour permettre la mobilisation des ressources complémentaires nécessaires.

L'ONUDI et l'institution de développement concernée pourraient décider, selon le cas, des travaux à entreprendre et du partage des coûts entre le FNUDI et l'institution. Ce type de collaboration permettrait à ces institutions d'affecter, plus rapidement qu'elles ne le font aujourd'hui, les ressources dont elles disposent pour des investissements industriels.

Les institutions régionales voient souvent leur travail entravé par l'absence ou le caractère limité de la planification sectorielle dans les pays de leur ressort. Dans certains cas, il serait préférable d'étudier un secteur industriel au niveau sous-régional plutôt qu'au niveau national, par exemple dans un grand nombre de pays d'Afrique classés parmi les moins avancés. Au niveau sous-régional, ces pays pourraient cependant éprouver des difficultés à financer une telle planification. Dans la plupart des pays d'Afrique, l'agro-industrie est considérée comme un secteur prioritaire du développement industriel. L'Assemblée générale ayant déclaré que les années 80 seraient la Décennie du développement industriel de l'Afrique, il serait opportun de lancer un projet financé par le FNUDI qui porterait sur la planification d'un secteur industriel commun à plusieurs pays d'Afrique et notamment aux moins avancés d'entre eux.

Les coentreprises industrielles internationales ne doivent pas inévitablement porter sur des opérations de grande envergure. Cependant, nombre d'entreprises petites et moyennes des pays

développés et des pays en développement relativement industrialisés peuvent hésiter à envisager des investissements industriels dans un autre pays en raison des connaissances limitées qu'elles ont de sa situation économique et du coût non négligeable qu'implique la réalisation d'une étude de préinvestissement sur place. Les ressources du FNUDI pourraient servir à atténuer cette difficulté, notamment par le financement d'une partie du coût de ces études.

Etudes et recherches à plus long terme

Un fonds dont les ressources ne peuvent satisfaire toutes les demandes d'assistance au titre de projets à court terme ne sera pas utilisé pour nombre de projets dont les fruits n'apparaîtront qu'à plus long terme. Cependant, ne pas s'attaquer aux problèmes fondamentaux dont la solution ne saurait être immédiate revient pratiquement à se préparer des difficultés ultérieures. Si le FNUDI voyait ses ressources augmenter sensiblement, l'ONUDI pourrait, dans les exercices annuels de programmation qu'elle soumet au Conseil du développement industriel, accorder une plus grande importance aux études et recherches à plus long terme.

De fait, le FNUDI a financé une partie des études entreprises par l'ONUDI à la demande de l'Assemblée générale sur les déplacements de la capacité industrielle entre pays développés et pays en développement, ainsi que sur les transformations que connaissent actuellement les structures industrielles des pays développés. Le ralentissement prolongé de la croissance économique enregistré au cours des dernières années dans les pays en développement comme dans les pays développés a eu pour effet d'intensifier les pressions non seulement économiques mais aussi sociales et politiques qui sont à l'origine de ces transformations. Il existe un besoin indéniable d'études et de recherches approfondies dans ce domaine, à la satisfaction duquel l'ONUDI pourrait apporter sa contribution propre. Telle est peut-être la plus pressante, mais nullement la seule, des questions liées au développement à long terme auxquelles un FNUDI plus riche pourrait affecter des ressources.

